



# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Décembre 2000

ISSN 0823-7662

Dépôt légal



## Meilleurs vœux pour 2001 !



Chers citoyens et citoyennes,

Au nom du conseil municipal, permettez-moi, à l'approche des fêtes, de vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Que l'esprit des fêtes qui nous animera bientôt soit une occasion renouvelée d'apprécier la qualité de notre milieu de vie et de partager nos réjouissances avec nos parents et amis : un gros merci à tous les bénévoles et à tous les conseillers et à toutes les conseillères de notre village qui oeuvrent généreusement au maintien de services de qualité.

Que les festivités puissent également s'accompagner de gestes de soutien et de compassion à l'endroit de personnes qui sont moins choyées, chez nous ou ailleurs. Que l'année 2001 soit l'annonce d'un avenir prometteur et qu'elle vous apporte la sérénité, le bonheur et la santé.

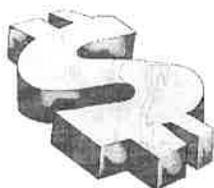
Joyeuses Fêtes !

Jacques Grisé, maire



# BUDGET

Revenus	Budget 2000	Revenus (1) 2000	Budget 2001
<b>Revenus de sources locales</b>			
• Taxes foncières (2)	489,658	489,658	496,191
• Vidanges	53,000	53,000	53,000
<b>Compensation tenant lieu de taxes</b>			
• Gouvernement du Québec	16,000	23,511	7,511
• Organismes communautaires	12,902	12,943	14,650
<b>Autres services rendus</b>			
• Loyer	9,060	9,060	9,060
<b>Autres revenus de sources locales</b>			
• Mutations, permis, intérêts, etc.	30,200	34,500	30,700
• Appropriation, surplus	131,205	131,205	43,888
<b>Transferts conditionnels</b>			
• Subvention (Fête nationale, etc.)	53,000	77,476	7,000
• Autres	6,000	6,036	
	<b>801,025</b>	<b>837,389</b>	<b>662,000</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Administration générale</b>			
• Législateur (salaire conseil)	19,300	18,765	19,900
• Application de la loi (cour municipale)	3,000	700	3,000
• Gestion financière et administrative	58,075	56,442	59,900
• Greffe (élection)	3,800		5,000
• Contribution de l'employeur	11,000	12,707	14,450
• Autres	13,200	8,211	15,000
<b>Sécurité publique</b>			
• Incendie, citernes	30,400	24,515	29,850
• Polices (loi 145)	130,500	130,500	130,500
<b>Transport</b>			
• Voirie, déneigement, etc.	158,300	159,644	138,000
<b>Urbanisme et zonage</b>			
	2,000	1,500	2,000
<b>Loisirs et culture</b>			
(terr. Jeux d'été, électricité, balle-molle, bibliothèque, piste de ski, réparation patinoire, etc.)	39,400	20,910	40,900
<b>Autres activités</b>			
• Édifices	17,700	23,050	21,500
• Machineries	9,100	9,020	8,450
• Projets	141,300	180,476	58,000
<b>Autres</b>			
• M.R.C. (quote-part et CLD)	35,300	41,738	42,000
• Vidanges	53,000	53,000	53,000
• Évaluation	35,000	28,099	13,000
• Réserve	7,800	8,087	7,000
• Autres (frais bancaires, etc.)	550	40	550
• Loi spéciale	32,300	32,300	
	<b>801,025</b>	<b>809,704</b>	<b>662,000</b>



(1) Montants estimatifs au 31 décembre 2000

(2) Le taux de la taxe foncière est de 0,68 du cent dollars d'évaluation incluant le service de la S.Q.





## EN VRAC...



### Heures d'ouverture du bureau de la mairie

Veillez prendre note que le secrétariat de la municipalité sera fermé du 21 décembre au 3 janvier.

### Première réunion du Conseil de 2001

La prochaine assemblée mensuelle se tiendra le lundi 8 janvier 2001. Vous êtes tous les bienvenus à venir échanger les vœux de la Nouvelle Année.

### Nomination du vérificateur pour 2001

C'est la firme Arthur Andersen & cie., qui a été nommée vérificateur pour la prochaine année.

### Transport adapté

Lors de sa dernière assemblée mensuelle, le Conseil a accepté de renouveler son aide financière à Transport Adapté inc. Afin que soit préservé le service de transport adapté sur l'Île, une quote-part de 1 152.00\$ sera versée à la M.R.C. de l'Île pour l'année 2001.

### Vous partez pour l'hiver?

À ceux ou celles qui projettent de passer l'hiver à l'extérieur du Québec et qui souhaitent conserver leur droit du deuxième versement sans intérêts sur leur compte de taxes impayé, prenez soin de prendre une entente avec le secrétaire-trésorier avant votre départ. Veuillez communiquer avec Gaston Lebel à la mairie au 828-2270.

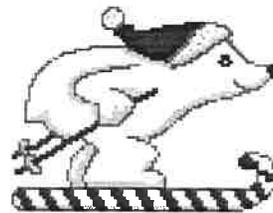
### Soyez vigilants!

Nous tenons à rappeler aux marcheurs de marcher du bon côté de la route, soit du côté opposé aux automobiles. Nous vous conseillons également de porter quelque chose de phosphorescent ou d'apporter avec vous quelque chose de lumineux afin que les automobilistes vous voient bien.

### Ski de randonnée

Les adeptes du ski de fond attendent avec impatience l'ouverture de la piste. Cette année encore ce sera M. Simon Noël qui aura la responsabilité de l'entretien du circuit. L'entretien de la piste nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Collaborons tous ensemble afin que la piste ne soit utilisée que par les skieurs.

Bonne saison de ski!



### Heures d'ouverture du centre communautaire Raoul-Dandurand

#### Semaine :

13 h 00 à 17 h 00 ☞ au bas de l'escalier

18 h 30 à 22 h 00 ☞ grande salle

#### Jours de congé et fin de semaine :

10 h 00 à 12 h 00 ☞ bas de l'escalier

13 h 00 à 17 h 00 ☞ grande salle

18 h 30 à 22 h 00 ☞ grande salle

Prenez note que le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, le centre sera fermé. Le comité des loisirs vous invite, lorsque la patinoire sera ouverte, à venir vous divertir en utilisant nos différents jeux de table. Et si vous avez une fringale, le coin des gâteries vous proposera de quoi vous mettre sous la dent. Bienvenue à tous et bonnes vacances aux étudiants!

Anne Noël Deschamps  
Conseillère



## **Cours de hockey pour les jeunes de 6 à 12 ans à Sainte-Pétronille Filles et garçons**

La formation des joueurs comprendra un perfectionnement du patinage avant et arrière, apprentissage des pivots, des virages et du freinage. On y enseignera quelques notions sur le maniement du hockey, le tir, la passe, la réception et le transport de la rondelle. Les équipements nécessaires et obligatoires sont les patins de hockey et un casque protecteur avec une grille ou une visière.

Il est à souligner que le but premier est d'amuser les enfants tout en leur enseignant quelques notions de patinage et de hockey.

Les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 12 h 30 à 13 h 30

Le coût d'inscription est de 25\$.

Communiquez avec Carl Bussière au 828-9527

Étudiant en enseignement de l'éducation physique à l'Université Laval

Entraîneur de grade 2 avec la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace



## **Cours de Viniyoga En collaboration avec le service des loisirs de Sainte-Pétronille**

Après les fêtes, souvent fatigue et stress sont présents. Le yoga permet alors de retrouver notre équilibre. Apprenons à :

- récupérer notre énergie;
- devenir plus calme et plus vigilant;
- développer un corps souple et plus fort;
- créer un état propice à la méditation et à la réflexion.



Un yoga ajusté selon l'âge et les capacités de chacun. Une approche douce pour améliorer notre santé.

Cours pour débutants et initiés à compter du 11 janvier 2001 au centre communautaire Raoul-Dandurand de Sainte-Pétronille. Il y a aura aussi des ateliers en matinée les samedis 13 et 20 janvier.

Professeure : Nicole Sénécal, diplômée du C.C.Y. 828-9565



## **Sainte-Pétronille scintille**

Le village a déjà commencé à scintiller. Le jury qui circulera dans les rues entre Noël et le jour de l'an n'aura pas la tâche facile encore cette année. Le trophée qui a séjourné toute l'année 2000 dans la maison de M. Robert Nolin (12 des Pins Nord) sera remis lors de la réunion du conseil du 8 janvier 2001. Les gagnants seront rejoints par téléphone.



# La petite histoire de Sainte-Pétronille

Nous sommes fiers de vous présenter une nouvelle chronique sur la petite histoire de notre village. Celle-ci contiendra des faits historiques qui ont marqué l'histoire de Sainte-Pétronille. L'auteur de ces chroniques est monsieur Daniel B. Guillot, un de nos anciens collaborateurs qui nous a permis de découvrir, il y a quelques années, les maisons centenaires de notre village. Nous prévoyons présenter cette chronique à toutes les parutions de notre journal. Sur ce, bonne lecture!



## LE HOCKEY

Dans le premier quart du XXe siècle (1900), le hockey devient de plus en plus populaire auprès de la jeunesse. Pour les jeunes de Sainte-Pétronille, il en sera de même aussi. Dans le village, la fin de l'été marque le départ de ses derniers estivants et la fin d'octobre voit le départ du dernier vapeur. Il ne reviendra qu'au printemps suivant.

Avec le départ du dernier traversier, il faudra attendre la prise du pont de glace entre l'île et la côte. Celui-ci sera grandement attendu par les résidents et les cultivateurs de l'île afin qu'ils puissent se rendre à Montmorency et à Québec. Mais il faudra alors attendre les derniers jours de décembre, sinon les premiers jours du mois de janvier avant que le pont de glace ne soit pris.

Entre-temps, cela n'empêche pas la jeunesse locale de penser à se trouver un endroit pour pratiquer leur sport d'hiver, le hockey. Comme il n'existe pas encore de patinoire municipale, les jeunes s'organisent par eux-mêmes. Il leur fallait alors se trouver un terrain d'assez bonne dimension pour être prêt le moment venu.

Au fil des années ils ont utilisé différents terrains localisés comme suit : dans la rue du Quai, du côté où se trouvait le parc Thompson ; au quatre-chemins, du côté de la falaise, là où était le parc de la famille Dunn ; au centre du Bout de l'île, sur le terrain de Madame Cree, tout à côté de la montée de la chapelle Anglicane. À une autre occasion, une patinoire est utilisée du côté nord de la rue Laflamme. Comme à chaque hiver, la préparation et l'entretien de la patinoire revenaient alors aux utilisateurs de ces lieux pour la pratique du hockey.

Les patinoires étaient toujours installées le plus près possible d'une source d'eau. Mais à quelques occasions, il leur a fallu aller quérir de l'eau à une source d'eau à l'aide d'un traîneau tiré par un cheval. On emplissait alors deux gros barils d'eau pour l'arrosage de la patinoire. Il est même arrivé qu'ils puissent profiter de la lumière pour pouvoir s'éclairer au cours d'un hiver. L'initiative leur était venue du gérant de la compagnie d'électricité, monsieur Jos.-A. Rousseau, qui leur avait installé une source lumineuse alimentée à même le réseau électrique. Un interrupteur leur permettait alors de s'en servir en toute sécurité.

Les parties de hockey se déroulaient aussi avec la participation des autres équipes des paroisses de l'Île d'Orléans. Des rencontres ont même eu lieu avec les joueurs de l'équipe de Saint-Grégoire de Montmorency.

## Première patinoire municipale



La première patinoire municipale sera instaurée à l'automne de 1951. Elle se concrétisa grâce à la construction de la nouvelle école du village située au numéro 1, Chemin de l'Église et qui a été construite sur un terrain qui offrait la possibilité d'y installer une patinoire. Cette dernière aura l'avantage d'être située juste en face de l'école et d'avoir des bandes en bois. Il devient alors beaucoup plus facile d'entretenir la



(Collection Daniel B. Guillot)  
Vers 1930, chez madame Edward

patinoire et ce, sans avoir à courir après l'eau qui est maintenant fournie par le puits de l'école. Un autre avantage était de pouvoir profiter du sous-bassement de l'école pour se réchauffer entre les périodes. Le déneigement de la patinoire se fera toujours avec les grattes à main et les pelles à neige mais en cas de grosse tempête l'on aura recours à l'équipement de l'entrepreneur en déneigement du chemin public.

Cette première patinoire municipale, dont les dimensions étaient réduites tant sur la longueur que sur la largeur sera appelée par les utilisateurs « Le Corridor ». L'année 1982 semble avoir marqué la fin des jeunes équipes de hockey mais par contre à l'automne de 1980 sera formée une ligue de hockey adultes.



(Photo Daniel B. Guillot)  
Patinoire du centre communautaire Raoul-Dandurand, février 1982.

## Terrain de jeux

La patinoire située en face de l'école a cessé ses activités au printemps de 1982. Dorénavant le hockey se pratiquera sur le nouveau terrain de jeux situé à l'arrière du centre communautaire Raoul-Dandurand. En effet, c'est le 24 juin 1982 que l'on a procédé à la bénédiction du nouveau terrain de jeux de Sainte-Pétronille. Dorénavant la nouvelle patinoire sera 30% plus grande que la précédente. L'on y verra alors des rencontres de la ligue de hockey adulte jusque vers la fin de l'année 1987.



(Photo Daniel B. Guillot)  
Patinoire du centre communautaire Raoul-Dandurand, février 1982.

## L'aréna de Beaupré

Depuis le milieu des années 1980, les jeunes d'âge scolaire qui désirent faire partie d'une équipe de hockey mineur, doivent désormais s'inscrire à l'aréna de Beaupré.

Daniel B. Guillot

## Horaire des messes de Noël

**24 décembre :**  
Sainte-Pétronille :  
20 h 00 et minuit

**1<sup>er</sup> janvier**  
Sainte-Pétronille :  
10 h 00

**1<sup>er</sup> janvier**  
Saint-Pierre :  
10 h 00

**24 décembre :**  
Saint-Pierre :  
20 h 00 et 22 h 00

**25 décembre**  
Saint-Pierre :  
10 h 30



## Des nouvelles de la bibliothèque La Ressource

Après 20 ans d'opération, un agrandissement il y a une quinzaine d'années, votre bibliothèque a fait peau neuve. Les commentaires sont unanimes, elle s'est refait une beauté qui non seulement est agréable à regarder, mais comporte de nombreuses améliorations pour les abonnés et les bénévoles qui y travaillent. Un gros merci à tous ceux et celles qui ont participé à la remise en place des livres, particulièrement à quatre jeunes bénévoles, Estelle Grégoire, Gabriel Lamontagne, Dimitri Nolin et Félix Mercier.

Une bibliothèque est vivante si elle est fréquentée, nous espérons que vous serez nombreux à y venir.

Grâce à l'argent rapporté lors du marché aux puces organisé l'été dernier et un don de 100\$ reçu de MM. Pierre Villemure et J. Yvan Ruel, nous avons fait l'acquisition de nouveaux livres et vidéocassettes particulièrement pour les jeunes et les adolescents.

Les nouveautés du mois (adultes) :

- *Métaphysique des tubes* de Amélie Nothomb
- *Et Mathilde chantait* de Denis Monette
- *Gabrielle* de Marie Laberge
- *Souffle le vent* de James Patterson
- *Le livre du siècle*



Notre équipe de bénévoles s'est agrandie, bienvenue à Madame Madeleine Tremblay

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée les dimanches 24 et 31 décembre.

Nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes et espérons avoir le plaisir de vous rencontrer en 2001 dans votre nouvelle bibliothèque!

Lise Paquet,  
Responsable

## La guignolée 2000

Lorsque le mois de décembre arrive, à chaque année nous ne pouvons nous empêcher de penser aux préparatifs, aux célébrations de toutes sortes et aux présents à offrir à l'occasion du temps des fêtes. Lorsqu'on se prépare ainsi, on ne peut passer sous silence le fait que d'autres se sentent sans doute encore plus démunis, seuls ou oubliés en cette période de l'année. C'est dans le but de pourvoir en quelque sorte aux besoins de gens qu'à chaque année, *La Conférence Saint-Vincent-de-Paul* de Sainte-Pétronille s'efforce d'organiser La Guignolée. Cette année encore, soit le dimanche 3 décembre, grâce à plusieurs bénévoles de la communauté chrétienne de Sainte-Pétronille, nous sommes parvenus à recueillir 1 351.45\$. Merci à tous les bénévoles!

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec Mme Lucie Lemieux au 828-2027 ou nous l'envoyer par courriel ([ste-petronille@qc.aira.com](mailto:ste-petronille@qc.aira.com)) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles pour le journal *Autour de l'Île* est le

**10 janvier 2000.**

Équipe de rédaction

- Lucie Lemieux, conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

Collaborateur : Daniel B. Guillot  
Lise Paquet

Rédaction et infographie : Patricia Couture



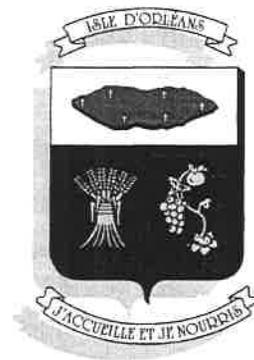
*Le Beau Lieu*



**MÉMOIRE**  
**CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**  
**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PRÉSENTATION ET MISE EN CONTEXTE**

Le mémoire que nous déposons aujourd'hui devant la Commission est un résumé de la position développée par les maires de l'île d'Orléans concernant le projet de loi numéro 170. Celui-ci se veut le reflet fidèle du schème de pensée qui a guidé la MRC et les maires dans son fonctionnement depuis sa création et qui vise la protection du territoire de l'île.



Le conseil des maires de la MRC tient par ailleurs à rappeler sa bonne foi à l'égard des travaux qui ont mené à l'élaboration du projet de loi numéro 170. Nous désirons continuer dans cette voie.

**MÉMOIRE DU 17 AOÛT 2000**

Nous jugeons utile, à ce stade-ci, de faire un bref retour sur le mémoire déposé devant la commission parlementaire du 17 août 2000 ainsi que sur les commentaires que nous avons formulés le 8 septembre 2000 sur le rapport du comité Lapointe.

Dans ces deux documents, nous rappelions le caractère distinctif et spécifique du territoire de la MRC L'Île d'Orléans et nous tenons à les réitérer :

- berceau de la civilisation française en Amérique
- plus vaste arrondissement historique au Québec
- puissant lieu identitaire
- territoire particulier dû à son insularité
- vocation agricole réaffirmée et protégée
- réglementation empêchant l'étalement urbain

**COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

Le projet de loi détermine le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et prévoit son mode de fonctionnement ainsi que les compétences qui lui sont dévolues.

Son conseil est composé de 17 membres représentant les différentes communautés de la rive Nord et de la rive Sud. La Ville de Québec y est représentée par neuf personnes, celle de Lévis par cinq personnes et les trois autres MRC par chacune un représentant.

Ce mode de représentation, d'un strict point de vue mathématique, apparaît relativement équitable. Cependant, dans la réalité, il confère aux deux villes une majorité absolue. Nous comprenons que ces deux villes, à cause de leur poids démographique, soient nanties de tels pouvoirs. Il est cependant évident que dans le cas d'une MRC à vocation fortement agricole, telle que la nôtre, la nouvelle structure ne rencontre pas nos besoins

**FONCTIONNEMENT**

Le mode de fonctionnement proposé s'inspire de celui des MRC ou de la Communauté urbaine de Québec. Il prévoit la création d'un organisme autonome ayant ses propres employés et ses propres règles. Pour le conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans, la nouvelle structure nous apparaît lourde et, en ce qui nous concerne, cela constitue un palier administratif et décisionnel supplémentaire dont il est permis de questionner les



avantages et les implications pour notre territoire. Lors des discussions antérieures, il avait été fréquemment fait mention d'une structure légère dont la responsabilité serait l'arrimage et l'harmonisation des grandes orientations du territoire. De plus, l'aspect financier de notre gestion est difficilement opposable car les frais d'administration demeurent très minimes pour l'ensemble des municipalités de l'île. Les différentes personnes qui s'y sont consacrées, l'ont fait par amour et respect de leur coin de pays et le retour financier du travail accompli a peu d'importance pour eux. Il faut y vivre pour y croire.

## **COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE**

Selon le projet de loi, la Communauté possède la compétence sur les domaines suivants :

- 1) L'aménagement du territoire;
- 2) Le développement économique;
- 3) Le développement artistique ou culturel;
- 4) Le développement touristique;
- 5) Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- 6) Le transport en commun;
- 7) La planification de la gestion des matières résiduelles.

De plus, la Communauté a un droit de regard sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées sur son territoire.

L'article 113 mentionne que, dès que la Communauté exerce ses compétences sur les domaines énumérés précédemment, à l'exception de ceux du point 3, les municipalités perdent cette compétence.

Nous allons reprendre chacun de ces points et les analyser en regard des impacts sur notre population.

### **1) L'aménagement du territoire**

L'île d'Orléans possède un schéma d'aménagement depuis 1985. Nous sommes actuellement en processus de révision de ce schéma. Ce dernier a été adopté au printemps 2000 au conseil des maires de la MRC et soumis pour approbation aux instances gouvernementales.

Dans ce document, nous incorporons les deux principaux éléments qui régissent la vie des insulaires, soit la protection du territoire agricole et le statut d'arrondissement historique. Ces deux éléments ont comme conséquence directe et incontournable de limiter le développement de l'île en ce qui concerne sa population, son économie et ses infrastructures.

Nous croyons, qu'à cet égard, l'ajout d'un nouveau palier décisionnel aura comme conséquence d'alourdir indûment le processus administratif et d'imposer de nouvelles contraintes à nos citoyens. Nous croyons que la protection de notre patrimoine et sa revitalisation doivent venir des citoyens eux-mêmes et de leur fierté d'en être les gestionnaires et les gardiens. Aucune loi ne pourra remplacer ce sentiment d'appartenance. Nous tenons donc à réaffirmer que l'aménagement du territoire est essentiel à notre survie.

L'île d'Orléans ne peut être comparée à Place Royale ou à d'autres arrondissements historiques. Il est nécessaire que l'île ait sa vie propre et qu'une communauté vivante continue de s'y épanouir, de protéger son territoire et d'assumer son rôle de gardien du patrimoine québécois. Nous pourrions ainsi continuer à faire bénéficier les gens de toutes ces richesses, plus particulièrement ceux de notre grande région métropolitaine de Québec.



## 2) **Le développement économique**

Nous sommes conscients qu'il est important que la région métropolitaine connaisse la prospérité liée à un développement économique harmonieux. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des objectifs communs.

Cependant, compte tenu de nos infrastructures et de notre spécificité, il est inconcevable qu'un développement économique intensif puisse se réaliser chez nous. Nous préférons donc laisser la Communauté décider de ses grandes orientations et nous concentrer sur notre propre développement naturel lequel ne peut être qu'un atout fort appréciable pour la Communauté.

## 3) **Le développement artistique ou culturel**

Bien que cette responsabilité demeure la compétence de chacune des municipalités, nous concevons que le leadership exercé par les villes dans ce champ demeurera très important. Cependant, ces dernières ne possèdent pas l'exclusivité du développement artistique et culturel et les petites MRC, telle celle de l'Île d'Orléans, recèlent des joyaux qui font la fierté de ses résidents tout en contribuant au rayonnement de la Communauté. La mise en valeur de ces richesses est complémentaire aux activités de la grande région.

## 4) **Le développement touristique**

Dans le projet de loi, il est mentionné que la Communauté peut prendre toute mesure visant à assurer l'harmonisation des plans d'action des organismes municipaux de promotion ou de développement touristique oeuvrant sur son territoire.

Nous tenons à souligner que notre développement se fait actuellement par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans et que cette dernière est membre de l'Office de tourisme de la Communauté urbaine de Québec. Nous entendons collaborer avec la Communauté pour assurer l'arrimage des différents projets. De plus, il est important que tous reconnaissent concrètement certaines contraintes inhérentes à notre statut d'arrondissement historique et de territoire agricole.

## 5) **Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain**

Comme le seul équipement métropolitain reconnu est le réseau des pistes cyclables, il nous apparaît difficile, à cette étape, de nous prononcer sur cette délégation de compétence.

Nous tenons à mentionner que l'île ne possède pas un tel réseau et que le corridor routier actuel en permettrait difficilement l'aménagement.

## 6) **Le transport en commun**

Depuis une trentaine d'années, il n'existe aucun transport en commun sur le territoire de l'île d'Orléans.

Nous croyons qu'il est économiquement et socialement non rentable d'instaurer un tel service à cause de la faible densité de la population et de l'étendue du territoire à couvrir. La population a su développer, au cours des années, des habitudes d'entraide et de covoiturage qui répondent à leurs besoins.

## 7) **La planification de la gestion des matières résiduelles**

Les six municipalités de l'île d'Orléans ont délégué cette compétence à la MRC depuis sa création. Ce regroupement a permis une meilleure gestion et un service uniforme à des coûts très avantageux. Tout cela se fait en respectant les besoins de la population. Nous ne croyons donc pas qu'en éloignant le centre de décisions, nous améliorerions la qualité des services offerts et obtiendrions une diminution des coûts.



## **L'eau potable et l'assainissement des eaux**

Actuellement, l'île d'Orléans ne dispose d'aucun réseau d'alimentation en eau potable. L'approvisionnement en eau est assuré par des puits individuels. En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, il n'existe que des réseaux d'égout embryonnaire et aucun système de traitement de des eaux.

Par contre, nous savons que des problèmes existent. Afin d'y remédier, nous avons examiné cette problématique à la table de la MRC. Nous avons convenu qu'il était nécessaire d'effectuer une étude globale pour tout le territoire. Ce dossier est toujours actif et l'étude finale devrait nous être livrée en février 2001. Des solutions pourront alors être apportées.

Compte tenu de notre insularité, les moyens mis en place ne pourront impliquer que notre population et n'auront aucun impact sur les réseaux métropolitains.

Ce dossier est primordial pour les municipalités de l'île et tout le sérieux requis lui est accordé.

### **CONCLUSION**

La réforme municipale est un dossier fort complexe qui soulève facilement les émotions. Nous réalisons qu'il est parfois nécessaire, pour le bien commun, de prendre des décisions difficiles pour assurer le développement d'une région.

Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur la situation de l'île d'Orléans dans sa globalité. Nous reconnaissons que nous faisons partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec selon les critères actuels. Cependant, notre insularité nous éloigne des caractéristiques communes aux différentes composantes de cette communauté et nous confère une spécificité certaine.

Cette spécificité est d'ailleurs reconnue par tous depuis toujours. Notre statut de plus petite MRC du Québec fait partie de cette spécificité et ne peut constituer une menace pour la Communauté. Notre faible poids démographique dans la future Communauté ferait en sorte que les autres municipalités pourraient statuer majoritairement sur toutes les compétences que lui reconnaîtra le projet de loi 170. Il nous sera difficile, dans ces conditions, de sauvegarder notre caractère distinct !

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de prévoir des modifications au projet de loi et de préserver des champs de compétence pour notre territoire. Nous sommes d'avis qu'il ne s'agit pas du statu quo, mais bien de l'analyse de ce dossier avec une vision d'avenir qui permettra aux générations futures de reconnaître l'île d'Orléans pour ce qu'elle est, un joyau à préserver et un héritage à partager et à léguer à nos descendants. Nous sommes en quelque sorte les dépositaires de ce trésor qui appartient à tous les québécois et nous entendons continuer à en être les gardiens.

### **Le conseil des maires de l'Île d'Orléans**

**JEAN-PIERRE TURCOTTE**

*Maire de Sainte-Famille*

**YOLAND DION**

*Maire de Saint-François*

**JEAN-CLAUDE POULIOT**

*Maire de Saint-Jean*

**GUY DELISLE**

*Maire de Saint-Laurent*

**JACQUES GRISÉ**

*Maire de Sainte-Pétronille*

**GILLES MORIN**

*Maire de Saint-Pierre*



